

Mission bénévole

Notaire paroissial

Tenue des registres paroissiaux

Qui confie la mission ?

Le curé confie une mission dans ma paroisse en lien avec la chancellerie diocésaine, pour une durée de trois ans renouvelables. Il peut y avoir plusieurs notaires paroissiaux dans une même paroisse. Dans ce cas la répartition des tâches est clairement répartie.

Quelle mission ?

- Assurer la rédaction, la conservation et la transmission des actes de catholicité (baptême, confirmation, mariage, funérailles) dans le respect du droit canonique et des directives du diocèse.
- Assurer la bonne tenue des registres de catholicité et veiller à leur conservation

Et concrètement, c'est à dire ?

- Répondre aux demandes de copies et d'extraits d'actes de baptêmes et mariages.
- S'assurer que les dossiers de mariage et de baptême soient complets, correctement remplis et signés.
- Notifier les confirmations et mariages dans les registres de baptêmes.
- Archiver les dossiers de mariage et y insérer les copies de baptême de retour de notification.
- Etablir en fin d'année les tables alphabétiques des baptêmes et mariages ainsi que la liste des 1ères communions et des baptêmes hors paroisse.
- Veiller en fin d'année civile (ou au moins tous les 3 ans) à envoyer le double des registres au service de la chancellerie du diocèse.

Bénévole... Pourquoi pas moi ?

Mes talents

- Sens de la discrétion et du respect des données confidentielles.
- Sens de l'organisation, rigueur et précision.
- Ecriture soignée et bonne orthographe.
- Capacité à travailler en autonomie et en collaboration avec les prêtres et les diacres.
- Pas de connaissance du droit canonique nécessaire avant de se lancer. Au début de la mission, l'aide des notaires précédents, du curé ou de la chancellerie diocésaine permettent de se former.

Comment ça se passe ?

Cette mission demande d'être régulièrement disponible mais pas nécessairement à horaires ou à dates fixes. Il faut savoir anticiper pour que les dossiers et les registres soient prêts à temps. On peut s'absenter sans problème quelques semaines.

On peut considérer qu'une à deux demi-journées par semaine en moyenne (suivant le nombre de sacrements célébrés et la taille de la paroisse) permettent largement de remplir la mission.

Contact de la paroisse

Septembre 2025